

La Provisure Adjointe

aux

Parents d'élèves de Seconde

Objet : Téléservice Orientation (TSO) 3^{ème} trimestre 2020-2021 – Phase définitive

Affaire suivie par :
Mme TIMOUMA, Provisure
Adjointe

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la phase définitive de la procédure d'orientation de votre enfant, qui se déroule au 3^{ème} trimestre de l'année de Seconde, vous devez procéder au choix définitif d'orientation :

- **Vœu 1^{ère} générale et donc choix de trois spécialités**
- **Vœu(x) 1^{ère} technologique(s)**
- **Réorientation vers la voie professionnelle**

Lycée G. GUIST'HAU
3, rue Marie Anne du
BOCCAGE
BP 34201
44042 NANTES cedex 1

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire. Aussi, si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à le faire au plus vite.

Pour procéder à cette saisie, vous devez vous rendre dans le TSO via les téléservices, en vous connectant à votre espace parent depuis le site du lycée. La saisie se fait dans la rubrique « Orientation » et s'appuie sur les éléments suivants :

Courriel :
ce.0440024m@ac-nantes.fr

- La saisie des vœux 1^{ère} technologique ou voie professionnelle suit le même déroulement que pour la phase provisoire.
- La saisie du vœu 1^{ère} générale suit un déroulement différent car vous devrez saisir 3 enseignements de spécialités (et non plus 4) sans restriction (spécialités hors établissement incluses). Si l'enseignement de spécialité demandé n'existe pas dans l'établissement, un message vous en informe immédiatement et vous pouvez modifier votre choix si souhaité.
- La procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel pour lequel il convient de contacter le chef d'établissement.

Site internet lycée
GUIST'HAU :
<https://guisthau.paysdelaloire.e-lyco.fr/>
Twitter : @GuisthauLycee

Une fois la saisie réalisée, un récapitulatif est affiché après la validation des choix définitifs. Vous pouvez modifier votre saisie jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement. **Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications. Les choix saisis sont consultables par l'autre représentant légal et par l'élève.** Un message électronique est envoyé aux deux représentants légaux.

Important : *S'il souhaite apporter des modifications, le parent qui n'a pas saisi les intentions d'orientation est invité à se rapprocher du représentant légal qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.*



Les saisies doivent impérativement être effectuées avant le vendredi 21 mai, le TSO sera fermé à 18h, afin de stabiliser les données pour les conseils qui auront lieu à compter du 25 mai. Le conseil de la classe de votre enfant prononcera un avis pour chaque choix d'orientation effectué. Le TSO sera ensuite rouvert le 31/05 au matin afin de vous permettre d'**accuser réception de l'avis du conseil de classe sur TSO**. Vous devrez également **accepter une ou plusieurs voies demandées ou proposées ou refuser les propositions du conseil de classe**.

Très important : *Afin de finaliser la procédure, l'autre représentant légal doit également se connecter au téléservice pour signifier son accord ou son désaccord avec la réponse saisie. Un message sur le TSO indique quand l'ensemble des représentants n'a pas encore donné sa réponse.*

En cas de refus ou de désaccord d'un des représentants, un entretien avec le chef d'établissement responsable de la classe est sollicité. Dans le cas d'une **modification majeure des propositions faites** qui demande à nouveau une réponse des représentants légaux, un message électronique est envoyé aux parents qui **doivent de nouveau se connecter au téléservice et répondre aux propositions actualisées**. La proposition du conseil de classe acceptée par les représentants légaux devient décision d'orientation prise par le chef d'établissement.

La procédure papier peut être maintenue pour les familles éloignées du numérique. En cas de difficulté de connexion liée à une perte d'identifiant ou de mot de passe, merci de contacter l'administrateur E-lyco à l'adresse suivante :

adminent.guisthau@ac-nantes.fr

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des **principales dates du calendrier de l'orientation au 3^{ème} trimestre** ainsi que la procédure à suivre pour l'utilisation du Téléservice Orientation :

Du lundi 3/05 au vendredi 21/05/2021	Réouverture du TSO : saisie des intentions d'orientation définitives par les familles sur le TSO (via l'espace parents e-lyco).
24h avant les conseils de classe du 3^{ème} trimestre (du 25/05 au 28/05)	Fermeture du TSO le vendredi 21 mai 2021 18h.
A l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre : le 31 mai 2021 au matin	Le conseil de classe formule un avis sur les intentions définitives d'orientation. Réouverture du TSO. Les familles <u>accusent réception de l'avis sur le TSO, acceptent ou refusent la proposition.</u>



Si, à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, le désaccord persiste, une procédure papier vient compléter le TSO pour les situations de désaccord et la phase d'appel (document mis à disposition dans Siècle Orientation ou à demander au secrétariat de la scolarité)

3/3

Nous nous tenons à votre disposition en cas de difficultés rencontrées au cours de cette procédure.

M. TIMOUMA,
Proviseure adjointe

